



Election au Conseil National de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche (CNESER)

Collège **INGENIEURS TECHNICIENS**

Scrutin du 15 juin 2023

LISTE **FO ESR**

affilié à la

**FNEC FP-FO**

**Profession de foi de la liste présentée par FO ESR, affilié à la FNEC FP-FORCE OUVRIERE**

**Par leur ampleur et leur diversité, les sujets abordés au CNESER ont des incidences majeures sur la situation de chaque personnel Ingénieur ou Technicien des établissements publics de Recherche (EPST) : le CNESER est consulté sur l'organisation de la recherche et de l'enseignement supérieur, la répartition des moyens et des postes, les projets de réforme (tels que les lois Pécresse, Fioraso, Vidal), les projets de réorganisation / restructuration des établissements ...**

**FO ESR est le syndicat de la défense du statut des ITA des EPST contre toute intégration dans les effectifs des universités, via une transformation en simple "agence de moyens" ou "agence de programmes".**

**FO ESR s'oppose à toute mesure qui fragilise l'existence des organismes nationaux comme le CNRS. Dans toutes les instances consultatives, FO ESR a voté contre la création d'établissements expérimentaux qui soumettent les EPST à une stratégie politique locale.**

**Comme ils l'ont fait lors du précédent mandat, les élus FO, porteurs du syndicalisme indépendant :**

**Continueront à défendre :**

- les postes statutaires (ITA et Chercheurs) de tous les établissements publics de Recherche, nécessaires pour accomplir leurs missions, contre les plans d'austérité tous azimuts ;
- le statut national des personnels des EPST, contre les mutualisations sous la coupe des présidents d'universités ;
- le recrutement de titulaires, contre les contrats de projet ou de mission instaurés par la loi de transformation de la fonction publique et la loi de programmation de la Recherche ;
- le code des pensions qui garantit à tout fonctionnaire un montant de retraite basé sur les six derniers mois d'activité ;
- l'augmentation immédiate du point d'indice pour compenser les pertes de pouvoir d'achat depuis 2010 et l'inflation actuelle ;

- l'augmentation du minimum de traitement dans la Fonction publique à 120 % du SMIC.

**S'opposeront :**

- à la réforme Macron des retraites, contre le recul de l'âge légal de départ à 64 ans, contre les 43 annuités de cotisation ;
- à l'individualisation des carrières et aux primes au mérite ;
- aux fermetures de sites (Bondy, Meudon-Bellevue ...) dramatiques pour les personnels ;
- aux fusions d'établissements dans le cadre des COMUE et des EPE (établissements publics expérimentaux) qui ont un impact délétère sur les laboratoires et les conditions de travail ;
- au démantèlement du CNRS et des autres établissements publics de recherche.

## VOTER POUR LES CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR FO ESR, C'EST :

- ⊗ **ELIRE** des collègues proches de vous, actifs dans la défense de vos droits statutaires et des missions de service public des EPST et des universités.
- ⊗ **SOUTENIR** un syndicat indépendant qui défend les ITA et tous les autres personnels, titulaires et contractuels (chercheurs, doctorants, post-doctorants).
- ⊗ **LUTTER** contre la réduction des postes et l'aggravation conséquente de nos conditions de travail, source d'épuisement professionnel !
- ⊗ **RENFORCER** l'action interprofessionnelle pour défendre la fonction publique et aider à la résistance contre la réforme Macron des retraites.

## FO ESR défend les personnels, les conditions de travail, et revendique :

- **La titularisation des personnels précaires** avec reconstitution de carrière et l'arrêt de l'embauche de contractuels sur fonctions pérennes en lieu et place de titulaires.
- **La création des postes de titulaires** nécessaires pour assurer des conditions de travail correctes, ainsi qu'un service public de qualité.
- **L'abrogation de la loi de programmation de la recherche** ; au CNESER, FO ESR a voté CONTRE cette loi de précarisation et d'aggravation des inégalités hommes-femmes.
- **Le retour à des primes statutaires calquées sur le grade, contre les primes individuelles (RIFSEEP, RIPEC)** instaurées ou renforcées par la LPR et le "protocole d'accord sur les rémunérations et les carrières", que FO ESR n'a pas signé.

**Faites entendre votre voix : votez FO ESR, donnez-nous les moyens de vous défendre.**

**La retraite à 64 ans  
+2 ans fermes  
pour tout le monde !**



**Pour FO  
C'EST NON !**